

219C0194  
FR0004031763-FS0093

30 janvier 2019

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>COHERIS</b>  (Euronext Paris)</p>
-----------------------------------------------------------------------------

**Complément à D&I 219C0182 du 29 janvier 2019**

Par courrier reçu le 24 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 30 janvier, la société DevFactory FZ-LLC a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société DevFactory déclare :

- que les acquisitions ont été réalisées en recourant à des fonds propres (excédents de trésorerie) ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'elle envisage de céder tout ou partie de ses actions COHERIS lorsque le cours aura atteint un niveau correspondant à la valeur intrinsèque de la société COHERIS ;
- qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société COHERIS ;
- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de COHERIS ;
- qu'elle n'envisage aucune des opérations prévues au 6<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- qu'elle ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société COHERIS ;
- qu'elle envisage de demander la nomination d'un représentant au conseil d'administration de COHERIS. »

\_\_\_\_\_